

REPUBLIQUE DU TCHAD

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRIMATURE

MINISTERE DES POSTES ET DES NOUVELLES
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

SECRETARIAT GENERAL

UNITE - TRAVAIL - PROGRES

وحدة - عمل - تقدم



جمهورية تشاد

رئاسة الجمهورية

رئاسة الوزراء

وزارة البريد وتقنيات المعلومات

والاتصالات الحديثة

سكرتارية العامة

COMMUNIQUE

Objet : Option de gestion des infrastructures en fibres optiques en République du Tchad.

La connectivité numérique revêt une importance stratégique pour le Tchad, notamment par la croissance et l'innovation qu'elle crée dans tous les secteurs de l'économie, d'une part, et la cohésion sociale et territoriale qu'elle facilite, d'autre part.

Cette nécessité a été relevée par les Hautes Autorités dans la « Vision 2030, le Tchad que nous voulons », en inscrivant le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) parmi les actions prioritaires de la stratégie de croissance du pays pour la prochaine décennie.

Dans le Programme National de Développement 2017-2021 (PND), première phase de la Vision 2030, qui a pour objectif de jeter les bases d'un Tchad émergent, par le « Développement d'une économie diversifiée et compétitive » (Axe Stratégique III) en disposant «des infrastructures comme levier du développement durable » (Impact 3.2), le gouvernement a fixé au nombre des résultats, « des infrastructures TIC mises en place sur l'ensemble du territoire et accessible à toutes les couches de la population » (Extrant 3.3.2.3 du PND).

C'est donc dans cette perspective, que le Gouvernement de la République du Tchad s'est engagé dans la construction des infrastructures en fibres optiques permettant de relier le Tchad au réseau mondial à travers des interconnexions du réseau national en fibres optiques à ceux du Cameroun, du Soudan et du Niger.

Aussi, le Gouvernement de la République du Tchad est-il convaincu que seule une gestion efficace et transparente de ces infrastructures pourra garantir le progrès recherché et le bien-être de la population. A cet effet, il affirme par la présente son option et sa ferme volonté de faire exploiter les infrastructures en fibres optiques au Tchad suivant le mode de Partenariat Public-Privé (PPP).

Ce mode de gestion se réalisera à travers la mise en place d'une structure de gestion en Partenariat Public-Privé (PPP), à qui, il sera octroyé une Concession, afin d'assurer un « accès

ouvert » aux infrastructures en fibres optiques. Cet « accès ouvert » sera garanti par le respect de cinq grands principes suivants :

1. Un accès de gros : tout opérateur commercialisant ou désirant commercialiser au Tchad des services de télécommunications est en droit de se fournir de manière effective auprès de la structure de gestion ;
2. Un accès transparent : la structure de gestion sera tenue de fournir un accès global et non discriminatoire aux informations relatives aux infrastructures en fibres optiques dont elle aura la gestion, ainsi que les termes et conditions d'accès pour toutes les parties intéressées ;
3. Un accès non-discriminatoire : tout opérateur commercialisant ou désirant commercialiser au Tchad des services de télécommunications aura accès à l'offre de gros établie par la structure de gestion ;
4. Un accès dans des conditions justes et raisonnables : les conditions d'accès devront être justifiées par les coûts encourus, être stables dans le temps, et respecter les orientations fixées par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) ;
5. Un accès effectif : le contrat PPP veillera à ce qu'il n'existe pas de barrières à l'entrée pour accéder aux infrastructures en fibres optiques.

Pour atteindre l'objectif de mise en place dans les meilleurs délais de la structure de gestion des infrastructures en fibres optiques suivant le mode PPP et afin de garantir la logique de l'« accès ouvert », un dialogue a été initié avec l'ensemble des acteurs du secteur des communications électroniques. Ce dialogue se poursuivra avec des rencontres régulières pour identifier le modèle idéal d'« accès ouvert ».

Fait à N'Djaména, le 26 SEPT 2017

Le Ministre des Postes et des Nouvelles
Technologies de l'Information



MAHAMAT ALLAHOU TAHER